



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 83294

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des aînés sur le rapport intitulé « Vieillir partout en sécurité, l'affaire de tous » remis par M. Édouard Courtial, député de l'Oise, en mai 2010 sur les besoins de sécurité liés au vieillissement de la population sur la recommandation visant à soumettre les entreprises de prestations spécifiques de téléassistance à l'agrément « qualité » au lieu de l'agrément « simple » facultatif, comme c'est le cas actuellement. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83294

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Aînés

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7440

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)